
PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE
EN DATE DU 30 JUIN 2015

L'an deux mille quinze,
Le trente juin,

Le soussigné :

- **M. Alexei Chemenda**, né le 23 décembre 1990 à Boston (Etats-Unis d'Amérique), de nationalité française, demeurant Appartement 66, 260 King Street, CA94107 San Francisco, Etats-Unis d'Amérique ;

Associé unique de la Société, détenant l'intégralité du capital social et des droits de vote de la Société (ci-après l'« **Associé Unique** »),

Après avoir pris connaissance des documents suivants :

- les comptes de la Société clos au 31 décembre 2014,
- le texte des décisions proposées,
- les statuts de la Société.

A pris les décisions suivantes portant sur :

- Approbation des comptes annuels de l'exercice social clos le 31 décembre 2014,
- Quitus au Président de la Société pour l'exécution de son mandat durant l'exercice clos le 31 décembre 2014,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Approbation des conventions visées à l'article L.227-10 du Code de commerce, et
- Pouvoirs en vue de l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DECISION

Approbation des comptes annuels de l'exercice social clos le 31 décembre 2014

L'Associé Unique,

Connaissance prise du bilan, du compte de résultat et de l'annexe de l'exercice clos le 31 décembre 2014,

Approuve les comptes dudit exercice, tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes, se soldant par un résultat nul.

Prend acte, conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, que les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014 ne comprennent pas de somme non déductible

fiscalement du résultat comptable de l'exercice au titre de l'article 39-4 du Code général des impôts.

DEUXIEME DECISION

Quitus au Président de la Société pour l'exécution de son mandat durant l'exercice clos le 31 décembre 2014

L'Associé Unique,

En conséquence de la décision qui précède,

Donne quitus entier et sans réserve au Président pour sa gestion au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

TROISIEME DECISION

Affectation du résultat de l'exercice

L'Associé Unique,

Ayant constaté que les comptes de cet exercice se soldent par un résultat nul,

Décide de l'affecter au compte « **Report à Nouveau** », qui présentera un solde de **0 euro**.

Indique, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, qu'aucune distribution de dividendes n'est intervenue au cours des trois derniers exercices écoulés, la Société clôturant son premier exercice social.

QUATRIEME DECISION

Approbation des conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce

L'Associé Unique,

Conformément à l'article 19 des statuts de la Société,

Prend acte de l'absence de conclusion de conventions entrant dans le champ d'application de l'article L. 227-10 du Code de commerce et conclues au cours de l'exercice écoulé.

CINQUIEME DECISION

Pouvoirs en vue de l'accomplissement des formalités

L'Associé Unique,

Confère tous pouvoirs au porteur d'un exemplaire des présentes pour remplir toutes formalités prévues par la loi auprès des administrations.

*

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par l'Associé Unique.

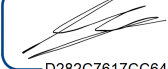


M. Alexei Chemenda

Associé Unique

A.L.L. KIVIK INVEST
Société par actions simplifiée
Au capital de 446.313 euros
Siège social : 133B rue de l'Université – 75007 Paris
801 201 765 RCS Paris
(la « **Société** »)

COMPTES CERTIFIES CONFORMES
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2014

DocuSigned by:

D282C7617CC64F3...
M. Alexei Chemenda
Président

1

BILAN SIMPLIFIÉ

DGFIP N° 2033-A 2015

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entrepriseSASU A.L.L. KIVIK INVESTNéant *☐

Adresse de l'entreprise1 RUE DU BRAS D'OR 13100 AIX EN PROVENCE

Numéro SIRET*

8	0	1	2	0	1	7	6	5	0	0	0	1	4
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

Durée de l'exercice en nombre de mois*

1	0
---	---

Durée de l'exercice précédent*

0

						Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le			
ACTIF				Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3		Net 4	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles		{	Fonds commercial*		010		012			
				Autres*		014		016			
	Immobilisations corporelles*		028		030						
	Immobilisations financières* (1)		040	446 313	042		446 313				
	Total I (5)		044	446 313	048		446 313				
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production*		050		052					
		Marchandises*		060		062					
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066						
	Créances (2)	{	Clients et comptes rattachés*		068		070				
			Autres* (3)		072		074				
	Valeurs mobilières de placement		080		082						
	Disponibilités		084		086						
	Charges constatées d'avance*		092		094						
	Total II		096		098						
	Total général (I + II)		110	446 313	112		446 313				
PASSIF								Exercice N NET 1		Exercice N-1 NET 2	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*					120		446 313			
	Écarts de réévaluation					124					
	Réserve légale					126					
	Réserves réglementées*					130					
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants*				131	)	132				
	Report à nouveau					134					
	Résultat de l'exercice					136					
	Provisions réglementées					140					
	Total I					142		446 313			
Provisions pour risques et charges					Total II		154				
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées					156					
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours					164					
	Fournisseurs et comptes rattachés*					166					
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : ...				169	)	172				
	Produits constatés d'avance					174					
	Total III					176					
Total général (I + II + III)								180	446 313		
REVENUS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an		195			
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*		182			
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*		184			

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'Administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télédéclarées.

2 COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B 2015

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise		SASU A.L.L. KIVIK INVEST		Néant * ☐				
A — RÉSULTAT COMPTABLE		Formulaire déposé au titre de l'IR		018		Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le		
						3 1 1 2 2 0 1 4				
						1		2		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*		209		210					
	Production vendue	{	biens	intracommunautaires	{	215	214			
						217	218			
	Production stockée* (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222					
	Production immobilisée*				224					
	Subventions d'exploitation reçues				226					
Autres produits				230						
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)				232						
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)				234					
	Variation de stock (marchandises)*				236					
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)				238					
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*				240					
	Autres charges externes* : (dont crédit bail : — mobilier : — immobilier :)				242					
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE*)		243		244					
	Rémunérations du personnel*				250					
	Charges sociales (cf. renvoi 380)				252					
	Dotations aux amortissements*				254					
	Dotations aux provisions				256					
	Autres charges	{	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger*		259		262			
			dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		260					
Total des charges d'exploitation (II)				264						
I — RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270						
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)				280					
	Produits exceptionnels (IV)				290					
	Charges financières (V)				294					
	Charges exceptionnelles (VI)				300					
	Impôts sur les bénéfices* (VII)				306					
2 — BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) — Charges (II+V+VI+VII)				310						
B — RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col.2		312		314				
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*				316					
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles				318					
	Provisions non déductibles*				322					
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033.not)				324					
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés		247		écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* 248		330			
Déductions	Entreprises nouvelles (44. sexes)	986	Zone franche urbaine (44. octies et octies A)	987	Zones restructuration de la défense (44. terdecies)	127		342		
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981	Jeune entreprise innovante (44. sexes A)	989	Zones de revitalisation rurale (44. quindecies)	138				
	Divers* dont ZFA (44. quaterdecies)	345	Investissements outre-mer	344	Créance due au report en arrière de déficit	346		350		
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS		Bénéfice col. 1 Déficit col. 2		352		354				
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière* (Entreprises I.S. seulement)				356					
	Déficits antérieurs reportables :*		dont imputés sur le résultat :				360			
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS		Bénéfice col. 1 Déficit col. 2		370		372				
Primes et cotisations complémentaires facultatives		381		Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant * :		380		n° du centre de gestion agréé : 388		
Montant de la T.V.A. collectée		374		Effectif moyen du personnel* :		376		Effectif affecté à l'activité artisanale 861		
Montant de la T.V.A. déductible sur biens et services (sauf immobilisations) :		378		Montant des prélèvements personnels de marchandises*		399				

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'Administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télédéclarées.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

③

IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SASU A.L.L. KIVIK INVEST

Néant * ☐

I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406			
	Autres	410		412		414		416			
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426			
	Constructions	430		432		434		436			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446			
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456			
	Matériel de transport	460		462		464		466			
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476			
Immobilisations financières		480		482	446 313	484		486	446 313		
TOTAL		490		492	446 313	494		496	446 313		

II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES									
Immobilisations incorporelles		500		502		504		506	
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516	
	Constructions	520		522		524		526	
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536	
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546	
	Matériel de transport	550		552		554		556	
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566	
TOTAL		570		572		574		576	

III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES	(19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)							
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5				
	6	7	8	9	10				

Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values			
					Court terme *	Long terme		
						19 % (6)	15 % ou 16 % (7)	0 % (8)
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589
Plus-values taxables à 19 % (1)		579	Régularisations		590	583	594	595
Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art 39 terdecies).							591	
TOTAL					596	585	597	599

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.
(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'Administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télédéclarées.

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - CRÉDITS D'IMPÔTS

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise : SASU A.L.L. KIVIK INVEST						Néant * ☐			
I		RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
A		NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606			
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607			
	Autres provisions réglementées*	610		612		614		616			
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626			
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636			
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646			
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656			
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666			
TOTAL		680		682		684		686			
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES				C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT							
		Dotations		Reprises		(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)					
Immob. incorporelles	700		705		1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes					
Terrains	710		715		2						
Constructions	720		725		3						
Inst. techniques mat. et outillage	730		735		4						
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745		5						
Matériel de transport	750		755		6						
Autres immobilisations corporelles	760		765		7						
TOTAL	770		775		Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B				780		
II		DÉFICITS REPORTABLES				III		DÉFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209C			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		982		Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI		995					
Déficits imputés		983		Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)		996					
Déficits reportables		984		IV		DISTRIBUTIONS SOUMISES À L'ARTICLE 235 TER ZCA					
Déficits de l'exercice		860		Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice		129					
Total des déficits restant à reporter		870		V		ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS (art. L3113-1 du Code des Transports)		800 ☐			

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'Administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télédéclarées.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Désignation de l'entreprise :SASU A.L.L. KIVIK INVEST

Néant *☐

Exercice ouvert le :20/03/2014

et clos le :31122014

Durée en nombre de mois10

I - Production de l'entreprise

Ventes de marchandises	108	
Production vendue - Biens	109	
Production vendue - Services	141	
Production stockée	111	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143	
Subventions d'exploitation reçues et abandons de créances à caractère commercial	113	
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	115	
Transferts de charges refacturées et transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	119	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153	
TOTAL 1	144	

II - Consommation de biens et services en provenance de tiers

Achats de marchandises (droits de douane compris)	121	
Variation de stocks (marchandises)	122	
Achats de matières premières et autres approvisionnements (droits de douanes compris)	123	
Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)	145	
Autres achats et charges externes, à l'exception des loyers et redevances	125	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128	
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	148	
Abandons de créances à caractère commercial	149	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	150	
Taxes sur le C.A. autre que la TVA, contributions indirectes (droits sur les alcools et les tabacs...), T.I. P.P.	133	
Fraction des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135	
TOTAL 2	152	

III - Valeur ajoutée produite

Calcul de la valeur ajoutée	TOTAL 1 - TOTAL 2	137	
-----------------------------	-------------------	-----	--

IV - Contribution sur la Valeur ajoutée des Entreprises

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (reporter sur le 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur le 1329)	117	
Si vous êtes assujetti à la CVAE et un mono établissement au sens de la CVAE (cf notice de la déclaration n° 1330-CVAE, alors compléter le cadre ci-dessous. Vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330-CVAE.		
MONO ETABLISSEMENT au sens de la CVAE	020	
Chiffre d'affaires de référence CVAE		022
Période de référence	024	160
Date de cessation		186
Pour les entreprises de crédit, les entreprises de gestion d'instruments financiers, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels (extraits de ces rubriques à joindre).		
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 146, 148 et 133 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 142, portées en ligne 128.		
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.		

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'Administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télédéclarées.

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 146, 148 et 133 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143 et portées en ligne 128.

6

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2033-F 2015

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'annexe III au C.G.I.)

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

1

1

(1)

Néant *

EXERCICE CLOS LE

31122014

N° SIRET

80120176500014

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

SASU A.L.L. KIVIK INVEST

ADRESSE (voie)

1 RUE DU BRAS D'OR

CODE POSTAL

13100

VILLE

AIX EN PROVENCE

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901	0	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	0
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	100

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'Administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télédéclarées.

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :
N°
Voie
Code Postal
Commune
Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :
N°
Voie
Code Postal
Commune
Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :
N°
Voie
Code Postal
Commune
Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :
N°
Voie
Code Postal
Commune
Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)

Nom patronymique

Prénom(s)

Nom marital

% de détention

Nb de parts ou actions

Naissance :
Date
N° Département
Commune
Pays

Adresse :
N°
Voie
Code Postal
Commune
Pays

Titre (2)

Nom patronymique

Prénom(s)

Nom marital

% de détention

Nb de parts ou actions

Naissance :
Date
N° Département
Commune
Pays

Adresse :
N°
Voie
Code Postal
Commune
Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2033-G 2015

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1

1

(1)

Néant *

☐

EXERCICE CLOS LE

3 1 1 2 2 0 1 4

N° SIRET

8 0 1 2 0 1 7 6 5 0 0 0 1 4

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

SASU A.L.L. KIVIK INVEST

ADRESSE (voie)

1 RUE DU BRAS D'OR

CODE POSTAL

13100

VILLE

AIX EN PROVENCE

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

905

0

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'Administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télédéclarées.

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2033-NOT.



Formulaire obligatoire (article 54 quater
du Code général des impôts)

RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

ANNÉE 2014 ou exercice

Désignation de l'entreprise SASU A.L.L. KIVIK INVEST

du 20/03/2014

Adresse 1 RUE DU BRAS D'OR 13100 AIX EN PROVENCE

au 31/12/2014

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice 1

NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ					ADRESSE COMPLÈTE			
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								

RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)

					Frais de voyages et de déplacements (v. notice 6)	DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8
Montant des rémunérations de toute nature (v. notice 2)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice 3)	Valeur des avantages en nature (v. notice 4)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice 5)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4		aux véhicules et autres biens (v. notice 7)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice 8)	
1	2	3	4	5	6	7	8	9
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
**								

** TOTAUX

B - AUTRES FRAIS

	10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 65 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)	
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement	
Total	

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice 1) :

Total des dépenses		Bénéfices imposables 9	
- de l'exercice 2014 (total col. 9 + total col. 10) 10		- de l'exercice 2014 10	
- de l'exercice précédent 10		- de l'exercice précédent 10	
Nom et qualité du signataire		À le	
MR CHEMENDA ALEXEI, PRESIDENT		Signature,	

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche.

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'Administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télédéclarées.